

Découvrez en images les mesures de la loi Consommation sur :
www.economie.gouv.fr/loi-consommation



**REDONNONS DU POUVOIR
AUX CONSOMMATEURS**



**REDONNONS DU POUVOIR
AUX CONSOMMATEURS**

LA LOI CONSOMMATION

RÉÉQUILIBRE LES POUVOIRS ENTRE CONSOMMATEURS ET PROFESSIONNELS.
ELLE LIBÈRE DU POUVOIR D'ACHAT ET AMÉLIORE LA VIE QUOTIDIENNE DES FRANÇAIS.



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE ET DE
LA CONSOMMATION

LA LOI QUI RÉÉQUILIBRE LES POUVOIRS ENTRE CONSOMMATEURS ET ENTREPRISES

Assurances, banque, auto-écoles, lunettes, parkings, garantie des produits, « fait maison » sur les cartes des restaurants, e-commerce...

La loi Consommation apporte des réponses concrètes dans de nombreuses situations du quotidien. Parallèlement, elle crée de nouveaux outils de régulation qui vont structurer notre économie et améliorer les relations entre entreprises.

La loi Consommation crée de nouveaux outils de régulation économique pour rééquilibrer les pouvoirs entre consommateurs et entreprises, mais aussi entre professionnels.

Elle instaure l'action de groupe qui va permettre aux particuliers d'obtenir gratuitement, grâce à une association de consommateurs, réparation des préjudices du quotidien.

Elle met fin aux petits péages du quotidien qui pèsent sur le budget des ménages : suppression des frais de restitution de dossier lors d'un changement d'auto-école, facturation des parkings non plus à l'heure mais au quart d'heure...

Elle réorganise des secteurs dans lesquels des situations de rente économique se sont pépétuées au détriment du consommateur : résiliation à tout moment des contrats d'assurance auto et habitation, diminution du coût de l'assurance emprunteur, baisse des tarifs des lunettes...

Elle développe des modes de consommation responsables en mettant à disposition des consommateurs l'information utile sur la disponibilité des pièces détachées nécessaires à la réparation des biens et en allongeant la durée de garantie des produits de six mois à deux ans.

Elle lutte contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la distribution du crédit à la consommation.

Elle garantit l'équilibre des relations entre producteurs et distributeurs en encadrant les négociations commerciales.

Enfin, elle renforce les moyens d'action de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour assurer le respect des règles entre acteurs économiques et la protection des consommateurs.

10 AVANCÉES CONCRÈTES DE LA LOI

AVEC LA LOI CONSOMMATION...

JE VEUX
JE PEUX

Obtenir réparation des préjudices du quotidien grâce à l'action de groupe



JE VEUX
JE PEUX

Résilier mes contrats d'assurance auto et habitation à tout moment



JE VEUX
JE PEUX

Diminuer le coût de mon assurance emprunteur



JE VEUX
JE PEUX

Payer mes lunettes moins cher



JE VEUX
JE PEUX

Avoir un meilleur accès à certains produits de santé



JE VEUX
JE PEUX

Aligner les tarifs sur la réalité des services rendus



JE VEUX
JE PEUX

Accéder à une consommation durable et responsable



JE VEUX
JE PEUX

Acheter et consommer en connaissance de cause



JE VEUX
JE PEUX

Etre mieux protégé pour mes achats sur internet



JE VEUX
JE PEUX

Mettre fin au démarchage abusif

